

VIVIERS-LÈS-MONTAGNES
Arrêté du 20 Mai 2019
ARRÊTÉ DE CIRCULATION
Stationnement interdit

2019 / page 14

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;
- Vu la demande présentée le 17 mai 2019 par Monsieur Dominique SEIGNEURIC afin d'effectuer un déménagement au 13, route de Saïx ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité lors de ce déménagement ;
- Vu l'intérêt général,

Le Maire de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES (Tarn),

ARRETE


Article 1 – Monsieur Dominique SEIGNEURIC sera autorisé à garer les véhicules de déménagement devant le 13, route de Saïx.

Article 2 – À cet effet, trois places de parking lui seront réservées le **mercredi 22 mai 2019 de 9H00 à 14H00.**

Article 3 - La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES.

Article 4 - Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Labruguière est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Viviers-lès-Montagnes, le 20 Mai 2019

Le Maire

Alain VETQUELET